

CONTRAT DE FIN DE BAIL

Entre les soussignés

Monsieur Nino KPANO, Ci-après désignée « le bailleur »

Et

La société NET BY US, enregistrée sous le N° IFU : 3201702215012, représentée par Ricardo HOUNTON., Ci-après désigné « le preneur »,

Collectivement dénommées « Les Parties »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 01 – Objet du contrat

Le présent contrat constate la fin du bail liant les parties relativement au local situé à Akpakpa Kpankpan, Ilot : ..., précédemment loué à Monsieur Ricardo HOUNTON.

Article 02 – Date de fin du bail

Le présent contrat prend effet à compter du **06 Août 2025**, date à laquelle le preneur s'engage à libérer entièrement les lieux et à remettre les clés au bailleur.

Article 03 –Etat des lieux, et Règlement forfaitaire des réparations

Un état des lieux de sortie sera établi contradictoirement entre les parties le jour de la remise des clés. Il constatera l'état actuel du local au moment du départ du preneur

En contrepartie de toute dépense ou réparation à effectuer dans le local à l'issue du bail, Monsieur Ricardo HOUNTON s'engage à verser à Monsieur ... un **montant forfaitaire et définitif d'un million (1 000 000) FCFA TTC.**

Ce montant couvre l'ensemble des frais de remise en état, réparations ou autres charges liées au local, que le bailleur pourrait engager.

Le versement de cette somme est effectué ce jour **06 Août 2025**, et libère définitivement le preneur de toute autre obligation financière ou matérielle liée à l'état des lieux.

Article 04 – Renonciation à tout recours

Les parties déclarent par les présentes renoncer à toute réclamation ou recours relatif au bail arrivé à son terme, et ce, de manière définitive.

Article 05 – Dispositions diverses

Le présent contrat est établi en **deux (02) exemplaires originaux**, remis à chacune des parties, qui reconnaissent en avoir pris connaissance et l'acceptent sans réserve.

Fait à Cotonou, le 06 Août 2025

Le preneur

Le bailleur